

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2009

Convocation du 2 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le huit décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Christine ORAIN, Maryse LAURENT, Jacques BLANCHARD, Eliane BOUGUET, Gilles LELIONNAIS, Marie-Françoise DUPLENNE, Jean-Pierre STEPHAN, Jean-Paul LE MEE, Albert MAHE, Jean-François ANDRIEUX, Françoise UGUEN, Michel JUHEL, Huguette DELEPINE, Annie REY, Annick MOISAN, Anita MELOU, Ghislaine LARDOUX, Bruno BEUZIT, Frédéric LE MENEZ (*donne pouvoir à Maryse LAURENT jusqu'à l'affaire n°9*), Pascale GALLERNE, Xavier BIZOT, Pierre DUVAL, Jean-Pierre HAMON, Jean-Yves BERNARD, Anne-Laure LE BELLEGO, Martial COLLET

ABSENTS : André QUELEN (donne pouvoir à Rémy MOULIN)
Annie LABBE (donne pouvoir à Christine ORAIN)
Jean-Loïc DEMONFORT (donne pouvoir à Jean-Paul LE MEE)
Claire BRASSIER (donne pouvoir à Jean-Pierre STEPHAN)
Fabienne LAGADEUC (donne pouvoir à Pierre DUVAL)
Yahya EL BAROUDI

SECRETAIRE DE SEANCE : Ghislaine LARDOUX

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le procès-verbal du 10 novembre 2009.

2) TARIFS 2010 DES SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
- **ADOpte** les tarifs des services publics administratifs et techniques pour l'année 2010.

3) TARIFS 2010 DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,
- **par 31 voix**
- **et 1 abstention (Michel JUHEL)**
- **ADOpte** les tarifs d'eau et d'assainissement suivants qui seront applicables sur les consommations à compter du 1^{er} janvier 2010 :

EAU

- abonnement : **17,11 €**
- consommation au m³ : **0,73 €**

ASSAINISSEMENT

- abonnement : **24,12 €**
- consommation au m³ : **0,97 €**

4) AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DES BIENS MEUBLES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
- **AFFECTE** certains matériels (d'un montant inférieur à 500 €) en section d'investissement, pour un montant total de **16 925 €**.

5) AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES NOUVELLES D'INVESTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,
- **AUTORISE** M. LE MAIRE à engager des dépenses nouvelles d'investissement avant l'adoption des budgets primitifs 2010 pour un montant maximum de :

- budget COMMUNE : **1 058 944 €**
- budget EAU : **54 324 €**
- budget ASSAINISSEMENT : **101 600 €**

6) PRESTATIONS PERISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES : TARIFS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,
- **FIXE** les tarifs des prestations périscolaires et extra-scolaires à compter du 1^{er} janvier 2010 (restauration, accueils périscolaires, aide au travail personnel, centre de loisirs des mercredis, centre de loisirs des petites et grandes vacances, adhésion LAJ et locaux jeunes + activités, LEJ et mini-camps, base nautique).

7) ATTRIBUTION DE LA BOURSE PLOUFRAGAN-JEUNES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,
- **par 31 voix**
- **et 1 abstention (Jean-Pierre HAMON)**
- **AUTORISE** M. LE MAIRE à attribuer une bourse de 200 € à une jeune ploufraganaise dans le cadre d'un stage au Mali du 18/01 au 19/03/2010.

8) SIGNATURE DE L'AVENANT 1 AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,
- **AUTORISE** M. LE MAIRE à signer avec la CAF l'avenant n°1 relatif au « lieu Accueil Enfant Parent » qui prendra effet au 01/04/2010 jusqu'au terme du contrat initial, soit le 31/12/2011.

9) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,
- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :
- AL Ploufragan Athlétisme « Olympiades de la jeunesse 2009 » : **384 €**
- Stade Ploufragan Cyclotourisme (pour la sécurité) : **500 €**
Associations extérieures (avec application de critères) :
- BMX Trégueux : **125 €**
- Le cercle de l'épée : **62,50 €**
- Saint-Brieuc Handisport : **12,50 €**
- Association sport adapté briochine : **12,50 €**

10) REMBOURSEMENT DES CHEQUES « TI-PASS » AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,
- **APPROUVE** les remboursements de chèques Ti-Pass aux associations suivantes :
Gymnic Club Ploufraganaïs : **410 €**
Amicale Laïque Ploufragan Basket : **310 €**
Association Kung Fu Ploufragan : **230 €**
Aviron Club du Gouet : **200 €**
Amicale laïque Ploufragan Judo : **430 €**
Armor Ping : **280 €**
Tennis Club de Ploufragan : **520 €**
Stade Ploufraganaïs Roller skating : **480 €**
Amicale Laïque Athlétisme : **420 €**

11) ROCADE DE DEPLACEMENT : CONVENTION RELATIVE AU CONCOURS APORTE PAR LA COMMUNE AU RELOGEMENT D'UN PROPRIETAIRE EXPROPRIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,
- **par 31 voix**
- **et 1 abstention (Anne-Laure LE BELLEGO)**
- **AUTORISE** la cession gratuite à Côtes d'Armor Habitat du terrain situé aux Grands Chemins, environ 1 500 m², y compris le hangar, pour y faire construire un logement adapté ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention aux termes de laquelle le Conseil Général verse à la Commune, la somme de 20 000 € (vingt mille euros), ainsi que tous actes ou documents à intervenir pour la régularisation de ce dossier.

12) ROCADE DE DEPLACEMENT : VENTE D'UN TERRAIN AU DEPARTEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,
- **DECIDE** la cession au Département d'une surface de **3 719 m²**, constituant une portion de la Route du Futur à son raccordement au Giratoire de Beaucemaine, pour le prix de **un euro** ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les actes ou documents à intervenir pour cette cession.

13) RESTRUCTURATION DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE : AVENANTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 31 voix**

- **et 1 abstention (Anita MELOU)**

- **PREND ACTE** des avenants n°1 à intervenir avec les entreprises SARPIC (1025,60€HT), SETIB (7373,23€HT), DLP (2429,98€HT), TERTRE LEROUX (9827€HT) et CSA (681€HT) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces avenants.

14) RD790 : DEMANDE DE SUBVENTION A SAINT BRIEUC AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de réaliser les travaux de sécurité rue de la Croisée et des Croix sur la RD 790 ;
- **SOLLICITE** la participation de Saint-Brieuc Agglomération au titre des aménagements de sécurité sur le réseau local structurant pour les travaux prévus rue de la Croisée et des Croix sur la RD 790.

15) RD790 : PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL GENERAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de réaliser les travaux de sécurité rue de la Croisée et des Croix sur la RD 790 ;
- **SOLLICITE** la participation du Conseil Général pour la prise en charge financière relative aux travaux de réalisation de la couche de roulement de la chaussée sur la RD 790 ;
- **AUTORISE** M. LE MAIRE à signer avec le Conseil Général des Côtes d'Armor la convention relative à l'aménagement de la RD 790 rues de la Croisée et des Croix.

16) CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DE TERRAINS DESTINES A LA CREATION DE JARDINS FAMILIAUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 31 voix**

- **contre 1 (Anne-Laure LE BELLEGO)**

- **AUTORISE** M. LE MAIRE à signer avec l'association des "Biaux Jardins" la convention d'autorisation d'occupation de terrains destinés à la création de jardins familiaux au Clos des Bougnes.

17) ACTES DU MAIRE

Le conseil municipal **PREND ACTE** de 7 actes du Maire pris dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal (actes de juillet, du 6 août, 30 septembre, 7 octobre, 25 novembre et 3 décembre 2009).

A PLOUFRAGAN, le 9 décembre 2009

LE MAIRE
Rémy MOULIN